Docusign Envelope ID: 75951A23-BE2A-86C1-837F-6D675FE41E93

ABC DU CHAUD ET FROID
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : Parc de la Rocade – Les Terriers
16600 RUELLE SUR TOUVRE
510 101 736 RCS ANGOULEME

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 19 JUIN 2026

Le 19 juin 2026,
A 15 heures 30,
A Ruelle sur Touvre (16600),

La société « NAUDVA PROJET », société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, ayant son siège social 152 boulevard Salvador Allende – 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC (RCS ANGOULEME 830 474 763), représentée par Monsieur Romain NAUD, son gérant, propriétaire des 100 actions qui composent le capital social de 10.000 euros de la SASU « ABC DU CHAUD ET FROID » ;

Associée unique de la société « ABC DU CHAUD ET FROID »,

A pris les décisions suivantes :

Sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de la date de clôture de l'exercice en cours, modification des dates d'ouverture et clôture des exercices sociaux futurs,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoir pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de modifier la date de clôture des exercices sociaux en fixant celle-ci au 31 décembre de chaque année.

En outre, l'associé unique décide que l'exercice en cours clôturera le 31 décembre 2026 et comportera ainsi une durée exceptionnelle de 18 mois.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide de modifier en conséquence l'article 4 – paragraphe II des statuts, comme suit :

ARTICLE 4 – DUREE EXERCICE SOCIAL

II- L'année sociale commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Paraphe

Docusign Envelope ID: 75951A23-BE2A-86C1-837F-6D675FE41E93

TROISIEME DECISION

L’associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d’une copie ou d’un extrait des présentes à l’effet d’accomplir toutes les formalités légales et plus particulièrement au Cabinet d’Avocats SFP CONSEILS ASSOCIES – SELARL FORESTAS – DUBOIS - PERVERIE – DUBROCA sis 51 route de Royan à Saint Yrieix sur Charente (16710).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée et le présent procès-verbal a été signé par l’Associée Unique.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

NAUDVA PROJET
Romain NAUD

